

## AVIS PUBLIC

---

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil d'agglomération aura lieu :

Date                               **le jeudi 22 décembre 2022, à 9 h 30**

Lieu                                 Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
(métro Champ-de-Mars)

L'assemblée extraordinaire du **22 décembre 2022** portera sur l'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville (volet agglomération), l'adoption du budget 2023 de la Ville (volet agglomération), l'approbation du Programme des immobilisations 2023-2032 et du budget 2023 de la Société de transport de Montréal ainsi que sur l'approbation des budgets 2023 de certaines sociétés paramunicipales.

Veillez noter que la période de questions et les délibérations de cette séance du conseil municipal porteront exclusivement sur ces sujets, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sous réserve de tout changement aux règles sanitaires applicables, les personnes qui le désirent pourront poser des questions en personne en se présentant une heure avant le début de l'assemblée au **1<sup>er</sup> étage de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est (hall d'honneur)** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera 30 minutes avant le début de l'assemblée. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 6 h 30, le jeudi 22 décembre 2022**, selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, au 514 872-3142.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

---

Publication choisie :    Le Devoir

Date de parution :     Le 6 décembre 2022

Date de la demande :   Le 28 novembre 2022

Fait à Montréal, le 6 décembre 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 6 décembre 2022

Date de la demande : Le 28 novembre 2022